



## AVIS AU CONSEIL N° 03-06

### **Objet : Prévention et contrôle des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord,

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord, [et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT participé à une table ronde très instructive, intitulée *Une dimension importune du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord*, le 4 décembre 2003, à Miami, en Floride, au cours de laquelle des parlementaires, des spécialistes et des décideurs ont fourni de l'information et échangé leurs vues sur les répercussions écologiques et économiques des espèces envahissantes en Amérique du Nord, et étudié de quelle manière la CCE pourrait favoriser l'application des meilleures méthodes de prévention et de contrôle de ces espèces;

RECONNAISSANT l'importance des travaux préliminaires que la CCE a réalisés dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité et qui lui ont permis d'inventorier l'information et les bases de données existantes;

CONVAINCU que les espèces envahissantes posent actuellement de graves problèmes et que ceux-ci empireront notablement si l'on ne prend pas bientôt des mesures efficaces et rentables de prévention et de contrôle desdites espèces;

CONVENANT que ces espèces ont des répercussions considérables et qu'elles peuvent s'avérer dévastatrices à de nombreux égards, notamment sur les plans économique, environnemental et social;

NOTANT que la CCE est particulièrement bien placée pour faciliter l'élaboration d'une politique et la recherche de solutions scientifiques à l'échelle trilatérale;

LE CCPM recommande au Conseil :

- de prescrire à la CCE d'accorder un très haut degré de priorité à cette question urgente et de promouvoir la prise de mesures à son égard;

- de demander au Secrétariat d'axer les mesures trilatérales sur la mise au point d'outils qui permettront d'évaluer les niveaux de risques acceptables et l'incertitude scientifique, de même que d'élaborer des politiques qui appuieront et favoriseront une meilleure compréhension, de la part des groupes d'intérêt nord-américains, du « coût de l'inaction » en regard de nos connaissances actuelles des incidences des espèces envahissantes;
- d'inciter le Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE à inscrire la question des espèces envahissantes à l'ordre du jour de la réunion qu'envisagent de tenir les ministres de l'Environnement et du Commerce;
- de faire valoir l'importance d'harmoniser les inventaires et les bases de données établis aux échelons national, régional et municipal en Amérique du Nord;
- d'inviter le Secrétariat à continuer d'appliquer la très fructueuse stratégie consistant à faire appel à des spécialistes, à des gens d'affaires et à des décideurs dans le cadre de ses travaux; et
- d'inviter également le Secrétariat à multiplier ses efforts en vue de sensibiliser et d'informer le public.

Adopté par le CCPM  
Le 9 janvier 2004